

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

#### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Pour le GRETA Lille Métropole après avis favorable de de l'assemblée générale du 26 novembre 2020  
ontrat de maintenance préventive et curative d'un autocommutateur(IPBX) de marque MITEL 470 R 6.0 avec la  
société THD TELECOM.

#### Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke

Prénom : Thierry

Signé le: 27/11/2020 16:03:30

0590258K

ACADEMIE DE LILLE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER

AVENUE GASTON BERGER

59016 LILLE CEDEX

Tel : 0320493159

#### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés  
à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 10

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Pour le GRETA Lille Métropole : Décision adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée générale du 26 novembre 2020

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

#### Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 3

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke

Prénom : Thierry

Signé le: 27/11/2020 16:03:33

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

#### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés  
à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 11

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

pour le budget 2021 du LYCEE GASTON BERGER DE LILLE

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

#### Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke

Prénom : Thierry

Signé le: 27/11/2020 16:03:36

0590258K

ACADEMIE DE LILLE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER

AVENUE GASTON BERGER

59016 LILLE CEDEX

Tel : 0320493159

#### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 12

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2020

Numéro de la DBM : 1

Budget d'origine :

Budget primitif : [ ]

Budget annexe : [X] Intitulé : GRETA LILLE METROPOLE

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Adoption de la DBM n°1 avec prélèvement de 90 000 € sur le fonds de roulement.

#### Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke

Prénom : Thierry

Signé le: 27/11/2020 16:03:39

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Critères d'attribution du fonds social

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 13

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

les critères d'attribution du fonds social qui sont reconduits pour l'année civile 2021 sans modification.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

#### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 14

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Liste des contrats du lycée Gaston Berger de Lille reconduits pour l'année 2021.

#### Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 15

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Pour le GRETA Lille Métropole : Décision adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée générale du 26 novembre 2020  
Liste des contrats reconduits pour le GRETA LILLE METROPOLE pour 2021.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	3
Blancs :	0
Nuls :	0

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Remises gracieuses

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 16  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 17/11/2020  
Réuni le : 26/11/2020  
Sous la présidence de : Thierry Desplancke  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- la délibération de l'assemblée générale du GRETA Lille Métropole du 26/11/2020

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

à procéder à la remise gracieuse des créances reprises dans le tableau annexé pour un montant total de 413.60 €, les créanciers ayant fait part d'une difficulté financière dans leurs demandes.  
Décision approuvée à l'unanimité par l'assemblée générale du GRETA Lille Métropole du 26/11/2020

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 17  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 17/11/2020  
Réuni le : 26/11/2020  
Sous la présidence de : Thierry Desplancke  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59  
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3  
- le code des collectivités territoriales  
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique  
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2021  
Budget primitif : [X]  
Budget annexe : [ ]  
Pièce(s) jointe(s)  
[X] Oui    [ ] Non    Nombre: 3

Résultats du vote  
Suffrages exprimés : 24  
Pour : 24  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Blancs : 0  
Nuls : 0

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 18  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 17/11/2020  
Réuni le : 26/11/2020  
Sous la présidence de : Thierry Desplancke  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59  
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3  
- le code des collectivités territoriales  
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique  
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2021  
Budget primitif : [ ]  
Budget annexe : [X] Intitulé : GRETA LILLE METROPOLE  
Pièce(s) jointe(s)  
[X] Oui [ ] Non Nombre: 2

**Résultats du vote**  
Suffrages exprimés : 24  
Pour : 21  
Contre : 0  
Abstentions : 3  
Blancs : 0  
Nuls : 0

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tableau des autorisations d'emploi

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 19

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- la délibération de l'assemblée générale du GRETA Lille Métropole du 26/11/2020

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adoption du tableau des autorisations d'emploi du GRETA LILLE METROPOLE pour l'année 2021.

Le conseil d'administration autorise l'ordonnateur du GRETA à procéder au recrutement ou au remplacement des personnels contractuels ou vacataires dans la limite du nombre d'Équivalent Temps Plein mentionné.

Décision adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée générale du GRETA LILLE METROPOLE du 26 novembre 2020

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Matrice financière 2021 du GRETA Lille Métropole

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 20

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- la délibération de l'assemblée générale du GRETA Lille Métropole du 26/11/2020

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

la matrice financière du GRETA LILLE METROPOLE pour l'année 2021.

Décision adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée du GRETA LILLE METROPOLE du 26 novembre 2020

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	3
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration  
Nom : Desplancke  
Prénom : Thierry  
Signé le: 27/11/2020 16:04:22

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

#### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 21

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 5

Libellé de la délibération :

Pour le GRETA Lille Métropole : Décision adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée générale du GRETA LILLE METROPOLE du 26 novembre 2020

Autorisation pour signer les conventions pour la mise en oeuvre des actions prévues au budget ou non prévues mais inscrites dans les orientations du plan pluriannuel de développement, établies selon les conventions types jointe en annexe.

#### Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 22

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui       Non      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention concours BCE 2021 (CCI PARIS Ile de France)

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

#### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 23

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention de subvention 2020 Erasmus + pour un projet 2020-1-FR01-KA103-078279 d'une durée de 16 mois se déroulant du 01/06/2020 au 30/09/2021 pour un montant de 5 590.00 €

#### Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration  
Nom : Desplancke  
Prénom : Thierry  
Signé le: 27/11/2020 16:04:32

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Admissions en non valeur

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 24

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- la délibération de l'assemblée générale du GRETA Lille Métropole du 26/11/2020 et le caractère irrécouvrable des créances

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

à admettre en non-valeur les créances irrécouvrables du GRETA LILLE METROPOLE reprises dans le tableau annexé pour un montant total de 11 420,00 € .

Décision adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée générale du GRETA LILLE METROPOLE du 26/11/2020

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

#### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit privé

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 25

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit privé**

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

Emplois d'avenir professeur

Autres

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)**

- le code du travail, notamment les articles L.5134-19-1 à L.5134-34, D.5134-14 à D.5134-50-8

- la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

- le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion

**Emplois d'avenir professeur**

- le code du travail, notamment ses articles L.5134-120 et L.5134-121, L.5134-122 à L.5134-124, L.5134-125 à L.5134-127, R.5134-169 à R.5134-176, D.5134-177 et D.5134-178;

- l'arrêté du 18 janvier 2013 fixant la durée hebdomadaire moyenne de travail de l'étudiant recruté sur un emploi d'avenir professeur et déterminant les critères de sa variation durant tout ou partie du contrat;

Nombre de postes : 4 Quotité de travail : 50 Mission confiée : TOS

Rémunération : SMIC Origine du financement : REGION

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

#### Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke

Prénom : Thierry

Signé le : 27/11/2020 16:04:58

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

#### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 26

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention de partenariat avec le CIPD (Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance) - Théâtre d'Intervention Oxygène dans le cadre de l'action "Le Mieux Etre" pour l'année 2020/2021.

#### Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

#### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 27

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

convention de refacturation de fluides à l'Espace Campus 4.0 (ancien Techshop) pour le site rue Regnault

#### Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

#### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 28

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Pour le GRETA Lille Métropole : décision approuvée à l'unanimité par l'assemblée générale du 26 novembre 2020. Convention de partenariat entre le GRETA LILLE METROPOLE et l'UNIVERSITE DES COMPETENCES HABITAT (UCH) dans le cadre du développement et le fonctionnement de l'alternance et la formation continue mis en oeuvre conjointement.

#### Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration  
Nom : Desplancke  
Prénom : Thierry  
Signé le: 27/11/2020 16:05:09

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Modalités de rémunération de l'apprentissage

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 29

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- le courrier du DRAFPIC daté du 1er octobre 2020 et la délibération de l'assemblée générale du GRETA Lille Métropole du 26/11/2020

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

pour le GRETA Lille Métropole les modalités de rémunération des heures effectuées en apprentissage :  
Rémunération basée sur le barème de formation continue majoré de 25% (décret 93438 du 24 Mars 993) pour les heures périphériques et les heures de face à face pédagogique.  
Décision adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée générale du 26 novembre 2020

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : IFFCA

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 30  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 17/11/2020  
Réuni le : 26/11/2020  
Sous la présidence de : Thierry Desplancke  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- la délibération de l'assemblée générale du GRETA LILLE METROPOLE du 26 novembre 2020

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte**

Pièce(s) jointe(s)  
[X] Oui    [ ] Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

la liste prévisionnelle ci-jointe des fonctions ouvrant droit aux indemnités IFFCA prévues à l'article N°2 du décret 2018-1174 pour l'exercice 2021 ainsi que le montant prévisionnel de 191 142 €.  
Décision adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale du GRETA LILLE METROPOLE du 26 novembre 2020

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	3
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration  
Nom : Desplancke  
Prénom : Thierry  
Signé le: 27/11/2020 16:05:14

0590258K

ACADEMIE DE LILLE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER

AVENUE GASTON BERGER

59016 LILLE CEDEX

Tel : 0320493159

#### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 31

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public**

Assistants d'éducation

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Autres

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

#### Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

#### Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

#### Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

#### Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes : 4 Quotité de travail : 75 Mission confiée : SURVEILLANCE

Rémunération : SMIC Origine du financement : RECTORAT

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

#### Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**  
Dématerrialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration  
Nom : Desplancke  
Prénom : Thierry  
Signé le: 27/11/2020 16:05:17

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

#### ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### Objet : Forfait mobilités durables

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 32

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- le décret n°2020-543 du 9 mai 2020 et arrêté d'application du 10 mai 2020

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

le principe du forfait "mobilités durables" prévu par la loi d'orientation du 24 décembre 2019 d'un montant de 200.00 € par an pour les trajets domicile- travail afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables pour les agents d'Etat et territoriale.

##### **Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

#### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 33

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui       Non      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Interventions de la compagnie Filigrane 111 dans le cadre de la programmation du spectacle "l'art de perdre" du 14 au 16 janvier 2021 pour les étudiants en BTS.

#### Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

#### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 34

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des jurisdictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2020

Numéro de la DBM : 4

Budget d'origine :

Budget primitif : [X]

Budget annexe : [ ]

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

approuve la DBM N°4 pour un montant de 30 000 € pour le lycée Gaston Berger de Lille

#### Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke

Prénom : Thierry

Signé le : 27/11/2020 16:05:26

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 35  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 17/11/2020  
Réuni le : 26/11/2020  
Sous la présidence de : Thierry Desplancke  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Acceptation d'un don du GBIT Tourisme pour un montant de 1 003.97 € pour la sortie Louvre/Lens qui s'est déroulée en janvier 2020.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**  
Dématerrialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration  
Nom : Desplancke  
Prénom : Thierry  
Signé le: 27/11/2020 16:05:28

0590258K

ACADEMIE DE LILLE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER

AVENUE GASTON BERGER

59016 LILLE CEDEX

Tel : 0320493159

#### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 36

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public**

Assistants d'éducation       Accompagnant des élèves en situation de handicap  
 Personnels GRETA/Personnels administratifs       Autres  
 Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :1 Quotité de travail :100 Mission confiée :CHARGE(E) DE MARKETING 360°

Rémunération :selon grille indiciaire Origine du financement :GRETA

Pièce(s) jointe(s)

Oui       Non      Nombre: 0

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

#### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 37

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à LOUVRE/LENS , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration adopte le budget modificatif du voyage au Louvre/Lens qui s'est déroulé en le 30.01.2020 (Mme POLART)

#### Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Transaction rupture conventionnelle

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 41  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 17/11/2020  
Réuni le : 26/11/2020  
Sous la présidence de : Thierry Desplancke  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- le décret n° 2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement**

Pièce(s) jointe(s)  
[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

à procéder à la transaction dans le cadre de la rupture conventionnelle des contrats de droit public à durée indéterminée conclu par le GRETA Lille Métropole.  
Décision approuvée à l'unanimité par l'assemblée générale du GRETA le 26 novembre 2020.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0590258K

ACADEMIE DE LILLE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER

AVENUE GASTON BERGER

59016 LILLE CEDEX

Tel : 0320493159

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 42

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public**

Assistants d'éducation

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Autres

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :8 Quotité de travail :50 Mission confiée :SURVEILLANCE

Rémunération :SMIC Origine du financement :RECTORAT

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

#### ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Critères d'attribution de la caisse de solidarité

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 43

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

les critères d'attribution des fonds de la caisse de solidarité constituée au lycée Gaston berger qui sont reconduits pour l'année civile 2021 sans modification.

#### Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Don à l'association sportive

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 44  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 17/11/2020  
Réuni le : 26/11/2020  
Sous la présidence de : Thierry Desplancke  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- le bilan financier de l'AS du lycée Gaston Berger présenté

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve**

Pièce(s) jointe(s)  
[ ] Oui     Non    Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le don effectué par le lycée Gaston Berger à l'association sportive d'un montant de 3 600 €. Celui-ci sera inscrit en dépenses au service AP.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement personnels en contrat de droit public

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 45

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

le chef d'établissement à recruter et à signer les contrats de travail des personnes exerçant sous contrat d'assistant d'éducation (recrutement ou renouvellement) dans la limite de la dotation allouée par l'autorité académique

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement personnels en contrat de droit privé

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 46

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

le chef d'établissement à recruter et à signer les contrats de travail des personnes exerçant en contrats aidés PEC parcours emploi compétences (recrutement ou renouvellement) dans la limite de la dotation allouée par le Conseil Régional

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke

Prénom : Thierry

Signé le: 27/11/2020 16:06:31

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

#### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 47

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Pour le GRETA Lille Métropole : décision approuvée à l'unanimité par l'assemblée générale du GRETA le 26 novembre 2020.

Autorisation pour signer la convention de rupture conventionnelle concernant Madame Schmidt Juliette, agent non titulaire de droit public au GRETA LILLE METROPOLE.

#### Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke

Prénom : Thierry

Signé le: 27/11/2020 16:06:35

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Désaffectation

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 48  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 17/11/2020  
Réuni le : 26/11/2020  
Sous la présidence de : Thierry Desplancke  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve**

Pièce(s) jointe(s)  
[X] Oui    [ ] Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

la désaffectation du véhicule Peugeot 308 acquis par le lycée Gaston Berger et faisant l'objet d'une offre de reprise dans le cadre de l'achat d'un véhicule électrique neuf.  
La valeur résiduelle de ce bien acquis en 2008 est nulle.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acquisition et aliénation des biens

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 49

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acquisition ou l'aliénation des biens.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Vu le vote favorable à la désaffectation du véhicule Peugeot 308, Le conseil d'administration autorise l'aliénation de

celui-ci dans le cadre d'une reprise par un prestataire en raison de l'achat d'un véhicule électrique neuf.

La valeur de cession de cet actif sera celle retenue lors de la conclusion du marché au jour de la livraison du

véhicule neuf par le prestataire.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0590258K

ACADEMIE DE LILLE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER

AVENUE GASTON BERGER

59016 LILLE CEDEX

Tel : 0320493159

#### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 50

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Pour le GRETA Lille Métropole : Décision adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée générale du GRETA LILLE METROPOLE du 26 novembre 2020

Autorisation pour signer les conventions liées au Compte Personnel de Formation pour la mise en oeuvre des actions prévues au budget ou non prévues mais inscrites dans les orientations du plan pluriannuel de développement. La procédure étant dématérialisée sur une application gérée par la caisse des dépôts et consignation, la validation du dossier sur la plateforme internet vaudra signature d'une convention (voir modalités en annexe)

#### Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke

Prénom : Thierry

Signé le: 27/11/2020 18:01:51

0590258K

ACADEMIE DE LILLE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER

AVENUE GASTON BERGER

59016 LILLE CEDEX

Tel : 0320493159

#### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 51

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 10

Libellé de la délibération :

Pour le GRETA Lille Métropole. Décision approuvée à l'unanimité par l'assemblée générale du GRETA le 26 novembre 2020.

Le CA approuve les contrats à durée déterminée types établis pour les personnels contractuels du GRETA LILLE METROPOLE et autorise le chef d'établissement, ordonnateur du Greta, à les signer dans la limite du plafond d'emploi déterminé par le tableau des emplois.

#### Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke

Prénom : Thierry

Signé le: 27/11/2020 18:01:54

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

#### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 52

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Pour le GRETA Lille Métropole. Décision approuvée à l'unanimité par l'assemblée générale du GRETA le 26 novembre 2020.

Le CA approuve la lettre type d'engagement du personnel travaillant ponctuellement aux activités de formation continue du GRETA LILLE METRÖPOLE et autorise le chef d'établissement, ordonnateur du Greta, à les signer dans la limite du plafond d'emploi déterminé par le tableau des emplois.

#### Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0590258K  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER  
AVENUE GASTON BERGER  
59016 LILLE CEDEX  
Tel : 0320493159

#### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 53

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Thierry Desplancke

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Pour le GRETA Lille Métropole. Décision approuvée à l'unanimité par l'assemblée générale du GRETA le 26 novembre 2020.

Le CA approuve la lettre type d'engagement du personnel travaillant ponctuellement aux activités de formation en apprentissage du GRETA LILLE METROPOLE et autorise le chef d'établissement, ordonnateur du Greta, à les signer dans la limite du plafond d'emploi déterminé par le tableau des emplois.

#### Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke

Prénom : Thierry

Signé le: 27/11/2020 18:02:01